

INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS JANVIER 2021

NOM et Prénom de l'enfant.....né(e) le.....

Je soussigné (e)..... demande l'inscription de mon enfant à l'accueil de loisirs le ou les jours suivants : *(je mets une X dans la ou les cases concernées)*

	MATIN 8 h 30 à 12 h 30	REPAS 12 h 30 à 13 h 30	JOURNEE 8 H 30 à 18 H 30
Mercredi 06/01/2021			
Mercredi 13/01/2021			
Mercredi 20/01/2021			
Mercredi 27/01/2021			

J'ai bien noté dans le règlement intérieur de l'accueil de loisirs que :

- les inscriptions sont acceptées dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des effectifs autorisés par la DDSCS
- les réservations sont fermes et définitives
- seules les absences pour maladie sont prises en compte sur présentation d'un certificat médical.
- le paiement se fait au vu d'une facture calculée par la Mairie

DATE de réception en mairie ou au centre de loisirs

Signature des parents

Réservation à déposer au plus tard le 03/01/2021

	QUOTIENT	Réservations dans les délais	Réservations hors délais
JOURNEE			
Allocataire CAF quotient 1	≤ 580	8,03 €	9,87 €
Allocataire CAF quotient 2	581 ≤ 760	11,72 €	12,95 €
Allocataires CAF quotient 3	>760	14,18 €	14,79 €
Non allocataires CAF		14,18 €	14,79 €
Régime MSA		15,40 €	15,99 €
1/2 JEE SANS REPAS			
Allocataire CAF quotient 1	≤ 580	3,69 €	4,62 €
Allocataire CAF quotient 2	581 ≤ 760	5,54 €	6,15 €
Allocataires CAF quotient 3	>760	6,77 €	7,08 €
Non allocataires CAF		6,77 €	7,08 €
Régime MSA		7,38 €	8,11 €
1/2 JEE AVEC REPAS			
Allocataire CAF quotient 1	≤ 580	6,80 €	7,71 €
Allocataire CAF quotient 2	581 ≤ 760	8,63 €	9,24 €
Allocataires CAF quotient 3	>760	9,86 €	10,17 €
Non allocataires CAF		9,86 €	10,17 €
Régime MSA		10,47 €	11,31 €
SORTIE PAYANTE/VEILLEE			
Allocataire CAF quotient 1	≤ 580	1,72 €	2,24 €
Allocataire CAF quotient 2	581 ≤ 760	2,42 €	3,14 €
Allocataires CAF quotient 3	>760	3,10 €	4,03 €
Non allocataires CAF		3,10 €	4,03 €
Régime MSA		3,44 €	4,48 €

La Mairie doit être en possession d'une attestation de quotient familial CAF (pour celles et ceux dont le quotient familial ne dépasse pas 760 €) et de la fiche de renseignements 2020/2021 complétée.